

libéraux qui sont dans le trouble, ils n'y a plus qu'eux dans le pays. Ce qui reste de conservateurs, se contente de regarder faire. Nous sommes en présence d'une crise plus violente que dangereuse.

Elle a commencé dans le mois de septembre, avec la rumeur que sir Adolphe Chapleau avait un second terme de cinq ans à Spencer Wood. Sir Adolphe n'est pas l'amour des libéraux de la province de Québec, en particulier et l'annonce de son second terme a causé un joli vacarme qui a ému M. Laurier, malgré son calme et son sang froid.

La tempête s'est calmé, à l'annonce que M. Chapleau s'en irait le 7 décembre. Mais le 7 décembre, la Chambre provinciale était en séance et M. Chapleau était encore la « Reine » de Québec.

Et le vacarme recommença. Partira, partira pas, restera, restera pas. Les uns disaient qu'un usage parlementaire l'empêchait de partir avant la clôture de la session. Il paraît qu'un gouverneur qui a prononcé le discours du trône, au nom de Sa Majesté, ne peut laisser la place, avant que la Chambre ait disposé de toutes les mesures y contenues. Cela a du bon sens.

Mais l'aile des « vieux rouges » n'avait pas confiance et prédisait que ce n'était là qu'une manœuvre pour apaiser l'indignation et tromper le parti. On alla même jusqu'à crier à la trahison!

C'était aller trop vite. Il est officiellement confirmé que le juge Jetté, remplace M. Chapleau aussitôt que la session sera finie.

Or le juge Jetté, pour les *rouges*, est un fétiche. C'est un libéral de la vieille souche, de la souche des Holton, des Dorion, des Joly, des Mercier, des Pelletier, des Langelier. C'est lui qui, en 1871, battit le chef du parti conservateur sir George Etienne Cartier.

Les vieux rouges ne peuvent faire autrement qu'applaudir au choix de M. Laurier et le fait de la nomination de M. Jetté entraînant le départ de M. Chapleau, démontre bien la futilité des accusations portées contre le chef libéral.

M. Frs. Langelier est fait juge à la place de M. Jetté.